

FCWB



FÉDÉRATION CYCLISTE WALLONIE BRUXELLES

AFFILIATION D'UN CLUB PROCÉDURES

Contact

Adresse: Rue de Bruxelles, 482, 1480 – Tubize
Téléphone: +32 (0)2 349.19.28 Email: info@fcwb.be

INSCRIRE UN CLUB

• Vous venez de créer un club et vous désirez rejoindre la
Fédération Cycliste Wallonie Bruxelles ?

- **Cliquez sur ce [lien](#)**
Remplissez le formulaire
Après avoir validé votre dossier, la fédération vous enverra un login et un mot de passe
- Vous pouvez dès à présent souscrire aux licences & affiliations.
- Après vos encodages, attendez l'avis de paiement
- Dès réception de votre paiement, les cartes et les licences seront envoyées
- Tous les nouveaux clubs doivent fournir une copie de leurs statuts et du ROI

Reconnaissance comme club Toutes Disciplines (RPC)

- Pour être reconnu à part entière par la F.C.W.B., et donc
 - **Avoir droit de vote aux Congrès**
Pouvoir organiser et inscrire une épreuve au calendriers FCWB
Engager des compétiteurs
 - Un club doit répondre aux conditions statutaires et compter un minimum de 30 membres, (licenciés non compris).
 - Les demandes de licences coureurs ou collaborateurs non-sportifs ne pourront être prises en compte que si le club a bien enregistré ses 30 membres (non-licenciés)
 - La cotisation 2023 s'élève à 200€ pour les clubs « RPC », écoles de cyclisme et Label J.

RECONNAISSANCE COMME CLUB BMX, MASTERS, OFF ROAD

- Ces clubs doivent répondre aux conditions statutaires et compter un minimum de 30 membres (hors licenciés) pour avoir le droit de vote aux Congrès et pouvoir affilier des compétiteurs.
- Les demandes de licences coureurs ou collaborateurs non-sportifs ne pourront être prises en compte que si le club a bien rentré la liste de ses 30 membres (non-licenciés)
- La cotisation 2023 de ces clubs est fixée à 150 €. Pour information ou pour rappel, tous les clubs qui affilient ou désirent affilier des coureurs des catégories Jeunesse (jusque U15, soit les Minimes, Benjamins, Pupilles, Poussins et BMX Micro), doivent compter au moins un encadrant diplômé en ordre de licence. C'est-à-dire un Encadrant niveau 1, un Encadrant Niveau 2, un Moniteur Initiateur (MSI), un Moniteur Educateur (MSE).
Une exception sera tolérée pour les clubs dont c'est la première affiliation ou qui affilient pour la première fois des coureurs des catégories Jeunesse.

EN PRATIQUE

- Cette directive concerne les licences compétitions. Dès à présent, remplir via la plateforme de la FCWB :
- La composition de comité pour 2023 (des changements peuvent intervenir durant l'année)
- Inscrire les coordonnées de minimum 30 membres, titulaires (non-licenciés) d'une carte de membre FCWB d'une valeur de 7,00 € (ce sont les sympathisants ou supporters du club)
- Après réception de l'avis de paiement, utiliser la communication structurée pour le paiement de la somme correspondante aux 30 cartes de membres soit 210 € (30 x 7, 00 €)
- Les cartes seront ensuite envoyées au secrétariat du club
- Introduire, avec l'accord écrit du coureur (sa demande de licence papier), la demande de licence de chaque coureur de manière électronique via la plateforme FCWB.
- Après avis de paiement, payer l'affiliation du coureur (en utilisant la communication structurée).
- **IMPORTANT** : Le délai entre la réception du paiement à la FCWB et l'obtention de la licence est de 12 jours ouvrables. Pendant la période de fin d'année, les coureurs qui doivent obligatoirement être titulaire d'une licence au 1er janvier devront prendre leurs dispositions pour recevoir la licence avant cette date. Aucune exception ne sera tolérée. Les demandes de licences coureurs ou collaborateurs non-sportifs ne pourront être prises en compte que si le club a bien rentré la liste de ses 30 membres (non-licenciés)

RECONNAISSANCE COMME CLUB LOISIRS

- La cotisation des clubs ne comptant que des licenciés cyclotouristes et n'organisant que des activités loisirs, est gratuite.
- Ces clubs doivent cependant compter un minimum de 5 licenciés cyclotouristes.
- Si le club souhaite atteindre le nombre minimum de 30 membres pour avoir droit de vote aux congrès, il peut compléter le nombre de licenciés par des cartes de membre.

RECONNAISSANCE COMME CLUB ORGANISATEUR

- Pour être reconnu à part entière par la F.C.W.B comme club organisateur et pouvoir organiser et inscrire des compétitions au calendrier FCWB (dans toutes les disciplines) le club doit compter un minimum de 30 membres
- La cotisation 2023 des clubs organisateurs est fixée à 100 €.
- Le club devra payer le montant des cartes de ses membres avec le montant de son affiliation.

COMITE D'UN CLUB

- Le président, secrétaire et trésorier du club doivent être des personnes différentes et être titulaires d'une carte de membre de la FCWB. Suivant le décret du 8/12/2006 art.15.7 de la communauté française les clubs avec des sportifs pratiquants ont l'obligation d'intégrer parmi les membres du comité, un sportif (ou son représentant légal) en activité affilié au club
- Les fonctions au sein du comité du club doivent être renouvelées annuellement (encodage dans la plateforme I Club)

DISCIPLINES PRINCIPALES et LICENCES ANNEXES

- Les clubs devront mentionner leur discipline principale lors de leur inscription et/ou affiliation à la FCWB.
- Avec l'accord du club de leur discipline principale, les compétiteurs peuvent souscrire une licence « annexe » pour une autre discipline auprès d'un autre club

Autres obligations & informations Clubs

- Les clubs ont l'obligation légale de renseigner s'ils disposent d'un défibrillateur externe automatique et si oui, la date de la formation à l'utilisation
- Les clubs ont l'obligation légale de renseigner leur numéro BCE s'ils en disposent
- Le paiement concernant les affiliations est à effectuer sur le compte IBAN BE39 2710 0610 0019 en mentionnant la communication structurée correspondant à l'avis de paiement. Il est entendu qu'aucune organisation ne sera acceptée ni quelconque licence délivrée tant que le club n'est pas en règle d'affiliation. En cours d'exercice, les clubs peuvent inscrire des membres supplémentaires via la plateforme. Des cartes de membres supplémentaires seront délivrées dès réception du paiement.